

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Conseil Intercommunal des Eaux du Mormont, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 mars 2010, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Station d'accélération des Prés-Morés

- l'AIEM est autorisée à procéder aux travaux de construction de la station d'accélération des Prés-Morés,
- un crédit de Fr. 903'000.-- lui est accordé à cet usage,
- de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet,
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment,
- d'amortir celui-ci sur une période maximale de 30 ans.

Pose d'un appareil de désinfection de l'eau par ondes UV au nouveau Réservoir de la Cressonnière

- que l'AIEM est autorisée à procéder au remplacement des appareils existants de désinfection au chlore par un appareil de désinfection UV.
- qu'un crédit de Fr. 65'000.-- lui est accordé à cet usage,
- de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet,
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment,
- d'amortir celui-ci sur une période maximale de 30 ans.

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal. Elles sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Au nom du Comité de Direction

Le Président

La Secrétaire

Franco Cetrangolo

Eliane Fonjallaz